

LA PAROLE À...

MENACES SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES



Le gel partiel des Allocations Logements, contre lequel vous vous êtes massivement mobilisés, n'était en réalité que l'arbre qui cache la forêt des attaques menaçant le pouvoir d'achat des ménages modestes. En effet, au cours de sa conférence de presse de début d'année, le Président François Hollande a présenté les contours du pacte de responsabilité. L'un des objectifs de ce pacte est la réduction, d'ici 2017, des dépenses publiques et notamment celles liées aux politiques familiales.

Fixant à 50 milliards d'euros les économies qui devront être réalisées dans les tout prochains mois, les politiques familiales de notre pays vont souffrir de coupes budgétaires sans précédent menaçant dangereusement le pouvoir d'achat de très nombreux locataires. Sont d'ores et déjà dans le viseur: les prestations familiales – allocations familiales et allocations logement – dont le but est d'aider les ménages modestes à faire face à l'augmentation continue du coût de la vie. En ce début d'année, j'appelle de tous mes vœux à une vigilance collective pour que ces menaces ne se concrétisent pas.

STÉPHANE PEU, président de Plaine Commune Habitat

zoom sur...



RECHERCHE JEUNE PROFESSIONNEL(LE) DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

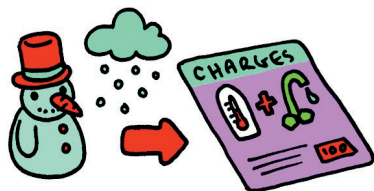


Plaine Commune habitat cherche à recruter, sur un poste professionnalisant, un(e) jeun(e) qui, intégré(e) au sein de l'équipe de la communication, aiderait au développement des outils numériques. Le détail de l'annonce « animateur d'une communauté locataire » sur : www.oph-plainecommunehabitat.fr/nous-connaitre/emplois-et-recrutement/les-offres-demploi.html. Jeune du territoire, peu ou non diplômé, mais ayant des appétences pour les nouvelles technologies et les réseaux sociaux, ne pas hésiter à nous contacter.

EN JANVIER, LES PROVISIONS DE CHARGES RÉVISÉES

POURQUOI LES PROVISIONS DE CHARGES SONT-ELLES RÉVISÉES À CHAQUE DÉBUT D'ANNÉE ?

Les provisions de charges sont un acompte versé sur les dépenses prévisionnelles de l'année. Il est donc primordial de fixer le montant de ces provisions au plus près des dépenses anticipées afin d'éviter des régularisations de charges trop importantes. Les provisions de charges 2014 ont ainsi été ajustées en tenant compte à la fois des charges locatives de 2012 définitivement régularisées l'été dernier et de l'évaluation des dépenses attendues pour 2014.



QUELLES SONT LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION ?

Les provisions de charges permettent de couvrir l'ensemble des dépenses liées au chauffage des logements, ainsi que les coûts des prestations de proximité regroupées dans les « charges générales » : entretien des parties communes, espaces extérieur, fonctionnement des ascenseurs, eau et électricité des parties communes, taxe sur les ordures ménagères.

Sur ces dépenses, les tendances sont les suivantes :

- Le poste « chauffage et réchauffage de l'eau » est en régulière augmentation depuis plusieurs années en raison des hausses du prix du mégawatt/heure et du coût des abonnements. L'office a toutefois limité en 2014 les ajustements de provisions de chauffage dans l'attente des résultats d'une nouvelle mise en concurrence pour la fourniture de chaleur (réseau de chauffage urbain) qui devrait avoir en principe un effet positif sur la facture globale du chauffage.
- S'agissant des charges générales, leur évolution est globalement maîtrisée grâce à une gestion rigoureuse des prestations de nettoyage et des contrats d'entretien (plomberie, ascenseurs, hygiène), sans sacrifier la qualité des prestations.

L'ÉVOLUTION DES PROVISIONS EST-ELLE IDENTIQUE POUR TOUS LES LOCATAIRES ?

Non, l'ajustement des provisions varie d'une résidence à l'autre et entre les logements d'un même ensemble. Pour des précisions sur ce qui est indiqué sur votre quittance, n'hésitez pas à joindre votre agence.

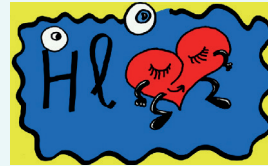
Au final seul un tiers des sites est concerné par des ajustements avec une hausse de 5% maximum.

À SAVOIR :

Le calcul des provisions doit tenir compte des hausses nationales des prix des combustibles en 2013, à savoir : **le fioul, le gaz, l'électricité et l'augmentation de la TVA.**

Zoom sur...

SEMAINE DES HLM Appel à projets



Du 14 au 22 juin 2014, Plaine Commune Habitat participe à la 2^e Semaine nationale des Hlm.

Objectif : donner à voir différemment les HLM et ses locataires. Comme l'année dernière nous faisons appel aux artistes de notre patrimoine intéressés pour s'impliquer dans l'initiative, sous l'angle et la tonalité qui les inspirent. Notre volonté : soutenir un ou des projets artistiques sur la thématique « Construire l'avenir » qui idéalement pourrait toucher plusieurs quartiers ou résidences au cours de la semaine des HLM. Vous êtes artiste professionnel ou amateur, et êtes intéressé, prenez contact avec la Direction des relations publiques : 01 48 13 62 29 ou contact@plainecommunehabitat.fr d'ici le 15 février 2014.



Le prélèvement automatique change, mais cela ne change rien pour vous

Le service de prélèvement national utilisé jusqu'à présent est remplacé par le prélèvement SEPA. Cette nouvelle mise en place n'entraîne aucune démarche pour les locataires auprès de leur banque. En effet, le consentement de prélèvement demeure valable pour le prélèvement SEPA. **Les règles du montant prélevé et la date de prélèvement ne changent pas, sauf si vous en faites la demande.** Il s'agit d'un changement technique des normes de paiement, pour se conformer à la législation européenne qui n'entraîne aucune coupure de paiement du loyer pour celles et ceux qui ont fait le choix du prélèvement automatique, moyen le plus simple, pour payer son loyer sans devoir y penser. Pour celles et ceux qui voudraient opter pour le prélèvement automatique, prenez contact avec votre agence.